## Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

# DECISION N° 20241011\_P\_149 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

**VU** la décision n° 20240527\_P\_081 du président de la Communauté de Communes Loire - Semène

### **Commission: TRAVAUX - BATIMENTS - VOIRIES**

Objet : Signature d'une convention de prestation avec l'entreprise CUERQ pour le déneigement de la pépinière d'entreprises de Pont Salomon pour la saison hivernale 2024-2025

#### Le Président,

N° 20241011\_P\_149

Décide

de signer une convention de prestation avec :

**OBJET** 

L'entreprise « Travaux Agricoles et Ruraux » Patrice CUERQ L'Hermet 43 110 AUREC SUR LOIRE

Pour le déneigement de la pépinière d'entreprises, sis 410 Rue de la Semène à Pont Salomon, pour la saison hivernale 2024-2025.

Montant: 85.00 € HT / intervention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 11 Octobre 2024

#### AR Prefecture

043-244301131-20241011-20241011\_P\_149-AU Reçu le 16/10/2024

Le Président